

FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS MODE PRESTATAIRE

APEF ROUEN

TARIFS APPLICABLES AU 1er octobre 2023

Votre référent : Olivier MULLER

Adresse: 104, rue Saint-Julien

76100 ROUEN

 Tél:
 02.78.77.53.07

 Email:
 rouen@apef.fr

 Site web:
 www.apef.fr

Structure déclarée, agréée et autorisée :

SAP534560420

Organigramme:

Gérant : Olivier MULLER

Adjointe de direction - Resp. RH : Sonia BERREDJEB

Coordinatrices: Nina DE SOUSA / Juliette LEVEUF /
Anaïs HAMEL / Lorine BLONDEL

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Ouvert le lundi : 9h00-12h30 / 16h30-17h30

Ouvert du mardi au vendredi : 9h00-12h30 / 14h00-

17h30

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports:

Métro + ligne 27



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION:

Rouen rive-droite - Canteleu - Maromme - Déville les Rouen - Mont Saint Aignan - Notre Dame de Bondeville - Bois-Guillaume - Saint-Martin du Vivier - Bihorel - Darnétal - Bonsecours - Le Mesnil Esnard - Rouen rive-gauche - Sotteville les Rouen - Le Petit Quevilly - Le Grand Quevilly - Saint-Etienne du Rouvray

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS:

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

CCAS de Rouen, CLIC Rouen Sud, conciergerie Facility Serv

Conseil Départemental : Quai Jean Moulin - Hôtel du département - 76101 ROUEN Cedex 11

DREETS: Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN Cedex

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

✓ Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

- ✓ Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et de présentation et ses annexes.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté «















TARIFS APPLICABLES AU 1er octobre 2023 TARIFS GENERIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF ROUEN



	TARIFS HORAIRES		
	нт	ттс	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	25,45 €	28,00 €	14,00 €
Bien-être	27,64 €	30,40 €	15,20 €
Evasion	28,45€	31,30 €	15,65 €
Ponctuel	32,55€	35,80 €	17,90 €
	•	Détail des formu	ules en annexe
AIDE AUX SENIORS			
Aide + Accompagnements	32,27 €	35,50 €	17,75 €
		Détail des formu	ules en annexe
AIDE AUX PERSONNES EN SITU	ATION DE HANDICAP		
Aide + accompagnements	32,27 €	35,50 €	17,75€
		Détail des formu	ules en annexe
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	28,64 €	31,50 €	15,75€
Garde d'enfants + 3 ans	27,64 €	30,40 €	15,20 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	31,64 €	34,80 €	17,40 €
		Détails des formu	ules en annexe
JARDINAGE			
Ponctuel	41,83€	50,20 €	25,10 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	45,64 €	50,20 €	25,10 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Soutien scolaire $(42,90 \in TTC - 39,00 \in HT)$ Cuisine à domicile $(41,80 \in TTC - 38,00 \in HT)$ Cours de gym à domicile $(54,40 \in TTC - 45,33 \in HT)$ Présence et vigilance à domicile $(43,00 \in TTC - 35,83 \in HT)$ Démarches administratives $(43,00 \in TTC - 39,09 \in HT)$ Mise en beauté (pour personnes dépendantes) $(41,80 \in TTC - 38,00 \in HT)$ Soins et promenades d'animaux de compagnie (pour personnes dépendantes) $(35,50 \in TTC - 32,27 \in HT)$ Participation à la vie sociale $(35,50 \in TTC - 32,27 \in HT)$

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (21H - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 15,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations :1,22 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'intervacation 3€ TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'évacuation forfaitaire (par m2) déchets verts : 33€ TTC (27,50HT)













Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE	-		
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	Х
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	Х	X	Х
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	Х	Х
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	Х	X	Х
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	Χ
Faire les lits		Х	Х
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			Χ
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries,)			Х
Cirer et ranger les chaussures			Х
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	Х
Repasser et ranger les matières délicates		X	Х
Repasser et ranger le linge de maison		X	Х
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	Х
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	Х
aver à la main, détacher, repasser des matières délicates			Х
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			Х
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			Х
Apporter et récupérer au pressing			Х
Effectuer des travaux simples de couture			Х
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		Х	Х
Ranger et conditionner les produits achetés		X	Х
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			Χ
PREPARATION DES REPAS		<u> </u>	
Préparer des repas simples		Х	Х
Gérer les repas de la semaine en autonomie			Х
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE		<u> </u>	
Vider, sortir et rentrer les poubelles	Х	Х	Х
Entretien des plantes d'intérieur		X	Х
Nettoyer les fenêtres et vitres		Х	Χ
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			Χ
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			Х

^{*} Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.



Aide aux séniors

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE	ASSISTANCE *
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	Х
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	Х	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, etc.)	Х	Х
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	Х
Effectuer des travaux simples de couture	Х	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, etc.)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (accompagner ou en autonomie à partir d'une liste ou en autonomie)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		Х
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES		
Participer à des jeux, discussions, échanges, etc.	X	X
Accompagnements à des balades, rdv médicaux, etc.	X	X
Aider aux tâches administratives	X	X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretenir les plantes	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Garder les animaux de compagnie	Х	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X	X

^{*} Formule proposée dans le cadre de l'autorisation



Garde d'enfants *

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT	GARDE D'ENFANT	GARDE D'ENFANT	
	- 3 ANS **	+ 3 ANS	PARTAGEE ***	
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				
Amener et aller chercher à la crèche	Х		Х	
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		Х	Х	
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	Х	
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	Х	Х	Х	
Préparer et aider à la prise des repas	X	Х	X	
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X	Х	Х	
Organiser les siestes	X	Х	X	
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Gérer les changes	X	Х	Х	
Accompagner à la propreté	X	Х	Х	
Accompagner au bain, à la douche	X	Х	Х	
Accompagner dans la petite toilette	Х	Х	Х	
Aider à l'habillage et au déshabillage	Х	Х	Х	
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	Х	X	Х	
Aider aux devoirs		Х	Х	
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	Х	Х	
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	Х	Х	
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	Х	Х	

^{* 3} enfants maximum



^{**} Formule proposées dans le cadre du régime de l'agrément

^{***} Comprend la garde de deux voir trois familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

Jardinage

JARDINAGE

0/11/5110/10/2	
La tonte	x
Le désherbage	x
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	x
La plantation de petits végétaux	x
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	x
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	х
L'application d'engrais et/ou d'amendements	x
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires,	х

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	Х

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 er septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

<u>Attention</u>: La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit **d'entretien courant effectué à hauteur d'homme**, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).



TARIFS APPLICABLES AU 1er octobre 2023



TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES ** MODE PRESTATAIRE * APEF ROUEN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en Departemental à une personne âgée en Chipetri : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicille. Allocation Personnalises — Che conseil Départemental à une personne âgée en Chipetri : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicille. Avoir 60 ans et plus — Crant s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 33%. Il comprend le tarif APA (23€ TTC) + 11,50€ Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 3% et 109%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 23€ TTC) + 3€ TTC Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 67% et 109%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 23€ TTC) + 1,0€ TTC Tarif Assistance aux presonnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE AVOIR de 20 à 80 ans — Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités — Valoir de 20 à 80 ans — Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités — Valoir de 20 à 80 ans — Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités — Valoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités — Valoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités — Valoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une dificulté grave pour au moins 2 activités — Valoir des difficultés à domicile à la sortie du re hespitalisation . Vie			TARIFS HORAIRES		
APA. APA. APA. APA. APA. APA. APA. APA.			нт	ттс	
Departmental est comprise entre 67% et 100%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notific par le Conseil Départemental yes Tribuée par le Conseil Départemental est inférieure à 33%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notific par le Conseil Départemental est comprise entre 67% et 100%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notific par le Conseil Départemental est comprise entre 67% et 100%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notific par le Conseil Départemental est comprise entre 67% et 100%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notific par le Conseil Départemental est comprise entre 67% et 100%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notific par le Conseil Départemental est est comprise entre 67% et 100%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notific par le Conseil Départemental est est motifical est comprise entre 67% et 100%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notific par le Conseil Départemental est 25 TTC) + 3€ TTC Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE Avoir de 20 à 60 ans Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental sur 25 TTC) + 7€ TTC Tarif Assistance aux personnes nei France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (29€ TTC) + 7€ TTC Calisses De RETRAITE Ce dispossitif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier daide à domicile a la sortie d'une hospitalisation and comicile a voir de sortie d'une hospitalisation and comicile a sortie d'une hospitalisation and comicile avoir par le calisse des retaite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), altribuée par les calisses de tertaite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), altribuée par les calisses de tertaite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), altribuée aux personnes adgès er l'altribuée aux personnes dégès relativement autonomes (GIR 6 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile avoir par la calisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. CNACL. CN	CONSEIL DÉF	PARTEMENTAL			
11,50€ Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 33% et 66%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 23€ TTC) + 3€ TTC Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 67% et 100%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 23€ TTC) + 1,00€ TTC Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE 33,65 € 35,50 € 17,75 €	ALLOCATION PERSONNALISÉE	perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil	33,65€	35,50€	reste à
Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 33% et 66%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 23€ TTC) + 3€ TTC Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 67% et 100%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 23€ TTC) + 1,00€ TTC Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE Alde financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Avoir de 20 à 60 ans Avoir de 20 à 60 ans Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités PRESTATION DU Qu une difficulté grave pour au moins 2 activités ARDH.					_
Départemental est comprise entre 67% et 100%. Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 23€ TTC) + 1,00€ TTC Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE Avoir de 20 à 60 ans Avoir		Départemental est comprise entre 33% et 66%. Il comprend le tarif APA (%	25,59 €	27,00€	facture
Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Résider régulièrement en France Ce dispositif culté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (23€ TTC) + 7€ TTC Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE ② dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Nou pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓ Ne pas relever de soins palliatifs Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus ✓ No pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD CNRACL. Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Caisse nationale militaire de sécurité sociale. 23,27 € 25,60 €		Départemental est comprise entre 67% et 100%. Il comprend le tarif APA (%	23,22€	24,50 €	
besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. PCH. PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (23€ TTC) + 7€ TTC Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. 'Etre retraité du régime général de + 55 ans 'Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation 'Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH 'Ne pas relever de soins palliatifs Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. Avoir 75 ans et plus 'Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD CNRACL. Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Caisse nationale militaire de sécurité sociale. 23,27 € 25,60 €	Tarif	Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE	33,65 €	35,50 €	17,75 €
CAISSES DE RETRAITE Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓ Ne pas relever de soins palliatifs Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD CNRACL. Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. 23,27 € 25,60 € CNMSS. Caisse nationale militaire de sécurité sociale. 23,27 € 25,60 €	PRESTATION DE COMPENSATION DU	besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France	33,65 €	35,50 €	reste à charge de votre
CAISSES DE RETRAITE Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓ Ne pas relever de soins palliatifs Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD CNRACL. Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. 23,27 € 25,60 € CNMSS. Caisse nationale militaire de sécurité sociale. 23,27 € 25,60 €	Tarif Assistand	Le aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE	33.65 €	35.50 €	17.75 €
Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓ Ne pas relever de soins palliatifs Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD CNRACL. Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Caisse nationale militaire de sécurité sociale. 23,27 € 25,60 €					
Aide financee par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD CNRACL. Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Caisse nationale militaire de sécurité sociale. Aide financee par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD CNRACL. Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. 23,27 € 25,60 €	ARDH. L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS	Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile	23,27€	25,60 €	l
CNMSS. Caisse nationale militaire de sécurité sociale. 23,27 € 25,60 €	PAP. PLAN D'AIDE PERSONNALISÉ AU MAINTIEN À	attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus	23,27€	25,60 €	charge de votre
CNMSS. Caisse nationale militaire de sécurité sociale. 23,27 € 25,60 €	CNRACL.	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	23,27€	25,60 €	
(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas	CNMSS.				

(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil - Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (21h - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans la cadre des prestations :1,22 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)











